



Extincteurs

Techniciens APV
Commerciaux

De :	Emeline SAVALLE	Réf. : FLA-24-05	Date : 23/04/2024
Produits :	Extincteurs		
Objet :	ALERTE – ECARTS AUDIT APSAD – CONCEPTION INSTALLATION / DOSSIER TECHNIQUE		

Mesdames, Messieurs,

À la suite d'un audit APSAD avec le CNPP, **deux écarts** ont été constatés sur site :

- ♦ **Un écart majeur** en ce qui concerne un stockage extérieur de matériaux combustibles d'une hauteur inférieure à 3 m et situé à moins de 10 m des bâtiments, sans protection.

Pour rappel, dans ce cas de figure, le référentiel APSAD R4 prévoit :

- ⇒ **Soit un extincteur Eau 9L antigel ou 1 Poudre 9kg ABC par fraction de 200 m²**
- ⇒ **Soit un extincteur mobile 50 kg ABC par fraction de 1000 m²**

- ♦ **Un écart mineur**, en ce qui concerne la hauteur de plusieurs extincteurs supérieure à 1,20m non justifiée.

Pour rappel, notre dossier technique prévoit d'indiquer cette information en cochant la case correspondante :

Observations et/ou justifications des dérogations à la règle APSAD R4

Pour des raisons d'agencement ou de praticité :

Encadre 5

Le choix de l'agent extincteur _____

Le nombre d'extincteurs _____

L'emplacement des extincteurs _____

Certains extincteurs sont fixés à plus d'1,20 mètres

Extincteurs accessibles à plus de 15m

Partie(s) de l'établissement non couvert par l'étude (identifiée(s) sur le plan) :

Comptant sur votre diligence,

Service conformité